RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01381
Numéro SIREN : 750 873 176
Nom ou dénomination : B.ILYAYO

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 20232

BILAN - SIMPLIFIE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa N°15948*04

Désignation de l'entreprise	B.ILYAYO CONSOLIDE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	AVENUE DES CEVENNES 91940 LES ULIS	
SIRET	75087317760001 0	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30042022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014	1 136	016 1 136	
	Immobilisations corporelles *	028	500	030 500	
	Immobilisations financières * (1)	040	200	042	200
	Total I (5)	044	1 836	048 1 636	200
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060	79 973	062	79 973
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	600	066	600
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	12 558	070	12 558
	Créances (2) Autres * (3)	072	225 766	074	225 766
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	292 603	086	292 603
	Charges constatées d'avance *	092	4 122	094	4 122
	Total II	096	615 622	098	615 622
	Total général (I + II)	110	617 458	112 1 636	615 822

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 15 000
	Ecarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126 1 500
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 109 309
	Report à nouveau	134
	Résultat de l'exercice	136 -1 403
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 124 406
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 800
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164 100
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 165 465
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 167 348)	172 325 051
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 491 416
	Total général (I + II + III)	180 615 822

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise B.ILYAYO CONSOLIDE — Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/04/2022

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	947 722
	Production vendue	biens			215		214	
		services *			217		218	385 338
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	17 848
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 350 907
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	480 884
	Variation de stocks (marchandises)*						236	5 113
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)					242	329 503
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	5 623	)		244	12 243
	Rémunérations du personnel*						250	385 732
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	132 993
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	6 708
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	503				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	1 353 177
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-2 269
Produits financiers (III)		280			**Charges financières (V)**		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	9 506
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	8 639
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**						310	-1 403
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	314	1 403

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	1 403
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372	1 403

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

B.ILYAYO
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Avenue des Cévennes
91940 LES ULIS

750 873 176 R.C.S. EVRY

EXERCICE CLOS LE 30/04/2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE ET VOTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, gérant, décide d'imputer le déficit de l'exercice, s'élevant à -1 403,38 euros, en totalité sur le compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique, gérant, prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La gérance

